

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales vers les entités fédérées

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal qui règlent le transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales vers la Communauté flamande, la Région wallonne et la Communauté germanophone.

Le personnel, actif dans différents bureaux de paiement régionaux, sera transféré d'office vers la Communauté ou la Région compétente pour le bureau de paiement concerné. Les autres membres du personnel seront transférés d'office vers la Communauté flamande ou la Région wallonne selon leur rôle linguistique. Le transfert du personnel vers la Communauté germanophone se fera sur la base d'un ordre de service et suivant les règles de priorité.

Les projets peuvent être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be